

Fiche auto-évaluation encadrant : mettre en place le télétravail dans mon service

Ce document a pour vocation d'aider les encadrants à évaluer leurs connaissances en matière de télétravail pour être à même de mieux appréhender toute demande éventuelle de télétravail de leurs collaborateurs.

Cette première approche permet de recenser les principaux points de vigilance de ce nouveau mode de travail.

Cette fiche n'a pas vocation à se substituer au guide des chefs de service ni à l'e-formation « Manager les télétravailleurs ».

LE CADRE GENERAL DU TELETRAVAIL		
	OUI	NON
Je connais le cadre réglementaire du télétravail		
Je connais le guide des chefs de service :		
- je connais la procédure de mise en œuvre du télétravail de mon administration		
- je connais les principaux facteurs de réussite de la mise en place du télétravail		
- j'en connais également les écueils		
- j'ai déjà participé à une action de sensibilisation et/ou de formation sur la mise en place du télétravail		
LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL DANS MON SERVICE		
	OUI	NON
Les activités de mes collaborateurs me semblent compatibles avec l'exercice du télétravail :		
- elles ne nécessitent pas une présence physique permanente et une intervention directe		
- les activités de mon collaborateur peuvent être réalisées en dehors du bureau		
Les applications utiles au collaborateur demandeur sont autorisées en télétravail		

Fiche auto-évaluation encadrant : mettre en place le télétravail dans mon service

LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL DANS MON SERVICE (suite)		
	OUI	NON
J'ai fait une première évaluation des impacts du télétravail sur le fonctionnement de mon service, principalement sur :		
- mon mode de management		
- l'organisation interne du service (partage des activités, partage des informations, mode d'archivage commun ...)		
- la répartition des charges de travail entre télétravailleur et l'équipe au bureau		
- la formation		
Je dispose, ainsi que mon équipe, des outils d'information et de communication adaptés au télétravail		
- agenda partagé - réseau commun - wiFiP		
Mon mode de management permet à mes collaborateurs de développer leur autonomie, prérequis nécessaire pour exercer en télétravail, notamment :		
- en leur donnant un mandat clair sur les dossiers qui leur sont confiés		
- en leur laissant, dans ce cadre, des marges de manœuvre suffisantes en termes d'appréciation des situations et en ayant confiance dans leur expertise		
- en leur donnant accès aux informations nécessaires au bon traitement de leurs dossiers		
- en facilitant le partage d'informations		

Fiche auto-évaluation encadrant : mettre en place le télétravail dans mon service

LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL DANS MON SERVICE <i>(suite et fin)</i>		
	OUI	NON
Je peux créer des conditions favorables à la cohésion d'une équipe mixte « agents en télétravail et agents en présentiel », par exemple :		
- en menant des actions de communication sur le télétravail envers mon équipe		
- en prenant le temps d'organiser des réunions « physiques » régulières avec l'ensemble des membres de mon service		
- en incitant mes collaborateurs à échanger entre eux malgré l'éloignement (e-mail, chat sur wiFiP, intranet, téléphone,...)		
- en créant des pôles de compétences intégrant des équipes mixtes		

Quelle analyse faites-vous, pour votre service, de la mise en place du télétravail : les mesures d'adaptation à prévoir / les gains attendus pour les agents et pour le service ?

MESURES D'ADAPTATION	GAINS ATTENDUS